Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600826-20260129-20260129_01-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de HELLÉAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
A l'unanimité Pour : 8 dont 1 pouvoir Contre : 0 Abstention : 0 Modalités de vote : Vote à main levée

Acte rendu exécutoire après transmission par voie électronique en PREFECTURE DE VANNES
Le : 12/02/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Janvier à 19:30, le Conseil Municipal de Commune de HELLEAN s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MALEY, 1er adjoint de la Commune, par suppléance, pour le Maire empêché, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/01/2026.

Présents : MM : MALEY Jean-Jacques, BRIEND Philippe, DÉSIGNÉ Patrice, LE ROCH Gérard, LE TARNEC Claude, MARTIN Christophe, ROHEL Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUILLEMAUD Maryvonne à M. MARTIN Christophe,

Absent(s) : Mme ROUXEL Magalie, MM : MERIAN Jérôme, TANCRAY Vincent

A été nommée secrétaire :

20260129_01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte-rendu de la réunion précédente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance
Gérard LE ROCH

Le 1er Adjoint, par suppléance, pour le Maire empêché
Jean-Jacques MALEY